



CONSEIL NATIONAL DU SIDA
25-27 RUE D'ASTORG
75008 PARIS
T. 33 [0]1 40 56 68 50
F. 33 [0]1 40 56 68 90
CNS.SANTE.FR

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INTERNATIONAL

FR

4 JUILLET 2005

LA CRISE DES RESSOURCES HUMAINES DANS LES PAYS DU SUD, UN OBSTACLE MAJEUR À LA LUTTE CONTRE LE VIH

Le 14 juin 2005, le CNS a rendu un avis consacré à la crise des ressources humaines dans les pays du Sud, issu d'un rapport de la commission internationale, intitulé: La crise des ressources humaines dans les pays du Sud, un obstacle majeur à la lutte contre le VIH.

Si l'accès aux traitements dans les pays en développement connaît un certain progrès, le manque de ressources humaines compromet gravement toute tentative de lutte contre l'épidémie de VIH. Il est nécessaire de multiplier par trois le nombre de soignants en Afrique. Les mauvaises conditions de travail, l'absence de mesures de sécurité et de traitements conduit de nombreux personnels à quitter la profession comme en Afrique où 40 % ont déjà quitté le secteur sanitaire. La migration des personnels soignants vers les pays occidentaux accentue le problème des ressources humaines et fait peser en outre une lourde charge financière et humaine sur les pays en voie de développement. Par exemple 70 % des infirmières formées aux Philippines ont émigré laissant 30 000 postes vacants. Enfin cette pénurie de personnel de santé continue à s'aggraver, dans certains pays plus de la moitié des soignants sont morts du sida.

Face à ce défi, une réponse urgente est nécessaire, à laquelle les autorités françaises, qui ont déjà joué un rôle actif dans la mobilisation internationale autour de l'accès aux antirétroviraux, doivent participer tant dans leurs actions de coopération que dans les instances internationales.

Une partie des financements dédiée à la lutte contre le sida doit être aujourd'hui consacrée à répondre à ce défi. Une compensation financière doit être versée aux pays en développement pour la main d'œuvre de santé fournie aux pays riches. Ce financement doit permettre de créer des postes de personnels soignants, d'augmenter les salaires, de mettre en place un personnel de substitution et aussi de développer une formation de qualité. Dans cette perspective, la France pourrait envisager de confier des postes de formateurs et même de soignants à des coopérants. Cette stratégie devrait être envisagée de façon transitoire avec un objectif de transfert de compétences. Mais seule une réelle amélioration des conditions d'exercice des personnels de santé au quotidien permettra d'inverser la fuite du secteur de santé et permettra de résoudre cette crise des ressources humaines.

Les réponses que propose le Conseil national du sida doivent évidemment être pensées et mises en œuvre dans le cadre d'une amélioration des systèmes de santé.